Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260930-D2026063-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le trente septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-quatre septembre s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL – Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

FINANCES – TARIFS SCOLAIRES 2026/2027	**2026-063**

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, propose à l'Assemblée de fixer les tarifs scolaires pour l'année scolaire 2026/2027 comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Objet	2026-2027	2025-2026
Fournitures scolaires (écoles primaires)	53,50 €	51,00 €
Classes transplantées, sorties scolaires (écoles primaires)	17,00 €	16,00 €
Activités sportives (classes élémentaires)	72,50 €	69,00 €
Eveil musical (écoles primaires)	17,00 €	16,00 €
Subvention USEP Les Plumes	6,50 €	6,00 €
Fonctionnement écoles extérieures (CAP / BAC Pro)	27,50 €	26,00 €
Voyage éducatif des collèges	27,50 €	26,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs scolaires – Année 2026/2027 comme indiqués ci-dessus ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Aurore LE HIR

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY * 56 (MORBIHAN) *